

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 40 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 14 Avril.

Voici le résumé de la circulaire turque, dont le texte a été remis au duc Decazes, par le chargé d'affaires de Turquie. La Porte s'y déclare prête à conclure la paix avec le Montenegro, même, dit-elle, au prix de certains sacrifices; malheureusement, ces sacrifices ne sont pas ceux qu'on lui demande. En effet, elle invite les puissances à faire entendre à Cettigne « des conseils de modération », c'est-à-dire à se mettre en contradiction avec elles-mêmes; car, modérées ou non, les revendications monténégrines ne peuvent être taxées d'excessives par les puissances, après ce qui a été convenu entre elles à Constantinople. La Porte, en second lieu, fait dépendre son désarmement de celui de la Russie: elle licenciera ses troupes dès que des mesures analogues auront été prises par le gouvernement de Saint-Petersbourg. Elle ne veut même pas entendre parler de l'envoi d'un ambassadeur spécial, pour traiter de la démobilisation, et fait observer que le désarmement peut se faire sur des ordres transmis directement aux commandants de troupes.

Le Temps dit que ses prévisions, ou plutôt ses espérances, se trouvent ainsi déçues en deux points. On avait peine à croire, il y a quelques jours, que la Porte ne finirait point par céder sur la question de Niksich. Que la déclaration du comte Schouvaloff l'eût blessée, on l'admettait; mais la conférence ayant proposé une rectification très libérale des frontières monténégrines, et le Montenegro en réclamant aujourd'hui une moins avantageuse pour lui, il semblait que la dignité de la Porte, de ce côté-là, fût sauve. En cédant Niksich, elle ne s'humiliait ni devant le Montenegro, qui avait rabattu quelque chose de ses prétentions, ni devant la Russie; elle faisait une concession à la paix et au vœu de l'Europe.

On avait conservé le faible espoir de voir le Sénat turc entrer en scène au dernier moment comme un Deus ex machina pour casser la décision de la Chambre des députés turque, qui a repoussé toute cession territoriale au Montenegro, et ouvrir ainsi un point de retraite au divan. A dire le vrai, on ne savait trop ce que c'était que ce Sénat qui n'a jamais fait beaucoup parler de lui, et ne semble même pas encore constitué. Une dépêche dissipe les espérances que l'on fondait sur cette moitié du Parlement ottoman.

On croyait, d'autre part, que l'envoi d'un délégué spécial à Saint-Petersbourg pouvait être accepté par la Porte, sous de certaines conditions et réserves. Ce qu'on ne croyait pas, c'est que ce serait la Porte qui brusquerait les solutions.

Les événements vont maintenant, selon toute apparence, se précipiter; déjà on signale de grands mouvements du côté de l'armée russe comme de celui de l'armée turque, et il serait puéril de vouloir se dissimuler ajoute le Temps, que tout fait craindre un choc prochain entre les deux puissances.

La Guerre

Il ne servirait de rien de dissimuler plus longtemps la gravité de la situation en Orient et l'imminence d'une rupture définitive et prochaine entre la Porte et la Russie. L'optimisme n'est plus de mise, les illusions ne sont plus possibles.

Le protocole, sur lequel on fondait l'espérance d'un arrangement amiable, aura plutôt servi à brouiller les cartes, et à précipiter les choses. Inoffensif en lui-même, et de nature à amener une solution pacifique, il a été malheureusement suivi d'annexes d'un caractère dangereux et qui en détruisaient toute la portée. La déclaration blessante du comte Schouvaloff devait produire et a produit, en effet, à Constantinople, comme nous l'apprend le correspondant viennois du Times, la plus fâcheuse impression. De là le refus catégorique du gouvernement turc et l'ultimatum envoyé de Saint-Petersbourg et exigeant une réponse au protocole avant le 13 avril, date de l'expiration de l'armistice avec le Montenegro.

La pierre d'achoppement contre laquelle doivent venir se briser les bonnes intentions des puissances, c'est, on devait s'y attendre, la question du désarmement.

Dès lors que l'Europe, que l'on prétendait si bien d'accord sur tous points, n'osait point prendre sur elle de la régler; et qu'après les assurances platoniques contenues dans le protocole, elle laissait face à face les deux adversaires entre lesquels elle avait joué le rôle de médiatrice leur abandonnant le soin de s'entendre, on peut se demander à quoi servait son intervention. Le protocole devenait lettre morte au moment même où il était signé. Et c'est depuis ce moment-là, en effet, et quand on a connu les annexes, et la déclaration de l'ambassadeur russe, et celle du comte de Derby, que l'espoir d'un dénouement satisfaisant a commencé à s'évanouir.

Puisque la Russie reprend aujourd'hui sa liberté d'action et traite seule avec la Turquie, n'eût-il pas été plus

simple de ne pas mettre en cause les grandes puissances et de ne pas leur faire jouer une sorte de comédie, dont on ne saurait comprendre ni le but ni l'intention.

Le point dont on abandonne le règlement à des négociations directes entre Saint-Petersbourg et Constantinople, est justement le point capital. Dans presque toutes les guerres de ces vingt dernières années, soit en 1859, soit en 1866, soit même l'an dernier, dans l'affaire de Serbie, c'est une question de désarmement qui a été le prologue des hostilités. Les diplomates de Londres ne l'ont pas compris ou pas voulu le comprendre, et ils ont fait une œuvre aussi vaine, aussi inutile que celle de la conférence de décembre-janvier. En laissant de côté la démobilisation des deux armées en présence, qui aurait dû logiquement occuper la première place dans leurs travaux, et former l'article premier du protocole, ils se sont eux-mêmes frappés d'impuissance.

Les relations de la Porte et de son antagoniste restent ce qu'elles étaient avant la signature si puérilement solennelle d'un chiffon de papier sans valeur; elles sont même plus tendues et empreintes d'une plus vive acrimonie.

Bien que ce matin les journaux anglais s'efforcent encore, de conserver quelque confiance dans le maintien de la paix, nous avouons franchement notre scepticisme. Il n'est pas possible que la Russie recule une fois de plus; il est peu probable que l'empire ottoman fasse amende honorable: La guerre sur le Danube nous paraît donc à peu près inévitable.

(La France). ODYSSE BAROT.

Le Journal des Débats se moque fort agréablement de l'indignation de commande que montrent les journaux impérialistes contre l'honorable M. Voisin:

Le moniteur des jeunes bonapartistes, la Nation, qui combattait il y a quelques mois avec une grande énergie la suppression des aumôniers de marine, attaque aujourd'hui le préfet de police et la République tout entière dans des termes que nous nous faisons un plaisir de reproduire. Il est bien forcé d'avouer que l'Empire a essayé de détruire la Société de Saint-Vincent-de-Paul; « mais il la brisa, ajoute-t-il, parce que les mécontents en avaient fait une école de fronde dont les comités de province répétaient trop fidèlement les leçons, et un foyer de conspiration. » N'est-ce pas lancer le fameux pavé classique au comité catholique de Paris, auquel ces accusations s'appliquent cent fois mieux qu'à la Société de Saint-Vincent-de-Paul? Mais l'auteur de l'article ne s'arrête pas

en si beau chemin. Comment ose-t-on, s'écrie-t-il, offrir à M. Jules Simon l'exemple de M. de Persigny?

« Que ne lui demande-t-on en même temps de rendre au catholicisme la situation que l'Empire lui avait faite, c'est-à-dire l'honneur, le respect, la protection, l'indépendance et la sécurité? Que ne lui demande-t-on de fermer préalablement toutes ces bouches d'égoût qui vomissent du matin au soir, à la face de l'Eglise, de ses ministres et de ses fidèles, l'impuisable jet des ordures et des impiétés républicaines! On les fusillait il y a six ans, on les outrage aujourd'hui, et l'on ne songe pas assez que pour les âmes un peu hautes l'outrage est pire que la mort. Et quels outrages! Jamais, même au temps où régnait Hébert, l'ignoble n'osa tant, et jamais non plus on ne mêla tant de haine à l'ignoble. L'arène révolutionnaire nous a rendu les cirques de Rome. Il n'y a de changé que les bêtes; les autres valaient mieux! »

Le Journal des Débats répond à cette éloquente tirade:

Risum teneatis! Qui espère-t-on tromper par de pareilles énormités? Le jeu des bonapartistes est trop clair pour que les catholiques puissent s'y laisser prendre. On ne leur fera jamais croire que les coups qui leur venaient de l'Empire fussent inoffensifs, tandis que les polémiques du Radical ouvrent l'ère de la persécution romaine. « Ils ne trouveront » vraiment le repos et l'honneur des anciens jours, dit en terminant la Nation, » que dans la restauration d'un régime » capable de rétablir l'équilibre rompu » par l'universel ébranlement des consciences. L'Empire seul a mission et » qualité pour cela. » Ce trait final détruit tout l'effet de l'article, en montrant dans quel intérêt personnel il a été écrit. Les catholiques feront bien de repousser les défenseurs compromettants qui sont accourus depuis peu à leur secours. Ils perdraient trop à laisser plus longtemps leur cause entre des mains si avides et si maladroites.

ESPAGNE

Le jeune roi d'Espagne, après avoir accompli dans les provinces de son royaume un voyage assez accidenté, au cours duquel il a rencontré tantôt de l'enthousiasme, tantôt de la froideur, tantôt plus que de la froideur, vient de rentrer dans Madrid, et on commence à s'occuper du but présumé de sa visite à Séville. On a pu voir, par notre dernière correspondance de Madrid, que la fameuse et traditionnelle question des mariages espagnols était toujours vivante; si nous en parlons encore une fois, c'est pour exprimer l'espoir que nous n'aurons pas à nous en mêler.

L'intervention dans les affaires de l'Espagne ne nous a jamais porté bonheur. Si l'y a jamais eu un pays où régnât l'esprit de contradiction, c'est bien celui-là; la meilleure manière de lui faire faire quelque chose, c'est de

lui demander le contraire. Napoléon, en 1808, recommandait à Murat de faire en sorte que les Espagnols ne pussent pas soupçonner le parti qu'il prendrait, et il ajoutait: « Cela ne sera pas difficile, je n'en sais rien moi-même. » Et plus tard, à Sainte-Hélène, il disait: « La guerre d'Espagne a été une véritable plaie, et la cause première des malheurs de la France. C'est ce qui m'a perdu. »

Les mariages espagnols de 1868 ne forent pas plus heureux pour nous. Ils nous apportèrent la rupture de l'alliance anglaise, l'hostilité sourde d'une nation qui ne pardonne pas, et ils furent promptement suivis de la révolution de 1848. Même par les présents qu'elle nous faisait, l'Espagne ne nous fut pas plus propice, et ce fut l'aimable et coupable influence qui partageait le trône impérial qui déterminait la désastreuse aventure de 1870.

Que n'avons-nous laissé, hélas! ce Hohenzollern porter son nom de langue barbare dans ce pays à la langue harmonieuse et sonore! Que ne l'avons-nous laissé aller se brûler dans cette fournaise qui ne rend rien de ce qu'elle dévore! Ce choix n'était pas une déclaration de guerre; le nom était prussien, mais l'homme était un parent des Beaucharnais et des Murat, le frère d'un autre jeune prince que la sœur de lait de Napoléon III avait conduit comme un échappé de collège sur le demi-trône de Bucharest. Mais il fallait à tout prix que les choses d'Espagne, même quand elles ne servaient pas de raison légitime, servissent de prétexte fatal pour nous entraîner dans de mauvaises affaires.

L'expérience paraît enfin nous avoir été salutaire, et c'est réellement un phénomène curieux que la transformation qui s'est opérée à cet égard dans l'esprit de la nation française. Autant nous mettions autrefois de précipitation à nous mêler de tout, même de ce qui ne nous regardait pas, autant nous montrons de résolution à ne plus nous mêler de rien, même de ce qui pourrait nous regarder. Avec le naturel qui nous appartient, nous poussons à outrance l'abstention, comme autrefois l'action; nous nous recueillons avec acharnement.

C'est pourquoi nous partageons l'avis de notre correspondant de Madrid, qui est de laisser les autres se brûler les doigts si cela leur convient. Les journaux espagnols ont eux-mêmes commencé à discuter les différents mariages qui pourraient se présenter pour le jeune roi, et ils en ont le droit puisque, d'après la Constitution, le roi, avant de contracter mariage, doit en informer les Cortés, et soumettre le contrat et les stipulations matrimoniales à la sanction d'une loi. Parmi les princesses de familles royales, on en compte quatre ou cinq: une de

Belgique, une d'Autriche, une de Prusse, une d'Angleterre, une fille du duc de Nemours et une fille du duc de Montpensier. Nous répétons que cette nomenclature appartient aux journaux espagnols.

Le roi Alphonse est dans sa vingtième année. La princesse Stéphanie-Clotilde, fille du roi des Belges, est née en 1864, la princesse Marie-Valérie, fille de l'empereur d'Autriche, nous paraît devoir être hors de la question pour le moment, car elle est née en 1868; la princesse Béatrix, fille de la reine d'Angleterre, que l'on nommait aussi, est, si nous ne nous ne nous trompons, déjà fiancée; la princesse Victoire-Elisabeth, fille du prince royal de Prusse, est née en 1860; la princesse Blanche, fille du duc de Nemours, est née en 1857, et enfin la princesse Marie de la Mercedès, fille du duc de Montpensier, est née en 1860.

Nous disons tout de suite pourquoi la princesse anglaise et la princesse allemande nous paraissent devoir être nécessairement éliminées de cette liste. Cette observation n'est fondée ni sur des raisons politiques ni sur des raisons dynastiques; c'est avant tout affaire de religion. La fille de la reine d'Angleterre, et la princesse de Prusse, qui est sa petite-fille, sont protestantes, et il faut peu connaître l'Espagne pour croire qu'une protestante pourrait partager pacifiquement le trône de S. M. catholique.

De plus, il faut tenir compte du libre choix du jeune roi, quoique ce ne soit pas conforme à l'usage. Mais enfin, puisque de nos jours on congédie les princes comme de simples citoyens, on devrait bien leur permettre de se marier comme eux. Or il paraît certain que le roi Alphonse a déjà fixé ce choix sur sa cousine la princesse Mercedes, et que le Pape a déjà reçu communication de cette résolution. Rien ne serait plus dans l'ordre. Les sages conseils de M. le duc de Montpensier remplaceraient avantageusement ceux de la reine-mère et seraient un heureux renfort pour le premier ministre, M. Canovas. Il ne faut pas oublier, en effet, que M. Canovas était l'orateur principal et le principal écrivain du parti qui fit la révolution de 1868 et qui envoya la reine Isabelle à Biarritz pour mettre à sa place la duchesse de Montpensier, sa sœur. Par un instructif retour des choses d'ici-bas, M. Canovas se trouve aujourd'hui le premier ministre du jeune prince qu'il avait si activement contribué à mettre dehors; mais il aura trouvé une solution aussi heureuse qu'électrique en accomplissant ainsi la fusion de la révolution de 1868 et de la restauration de 1876. Si donc des obstacles étrangers venaient se mettre en travers d'un projet si naturel et si raisonnable, ce n'est pas à nous de nous en mêler; c'est l'affaire des Espagnols, du roi d'Espagne et de l'homme plein d'éloquence et de ressources qui dirige les affaires du pays!

JOHN LEMOINNE.

Le congé de M. de Bismarck.

Dans la séance d'hier, au Reichstag, il a été donné lecture de la lettre suivante du prince de Bismarck :

Berlin, 11 avril.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que l'état de ma santé m'empêche, à mon grand regret, de prendre part aux discussions qui vont avoir lieu au sein du Reichstag. En vue de mon rétablissement, l'empereur a daigné m'accorder un congé et a consenti à ce que, pendant ce congé, je sois remplacé pour l'expédition des affaires courantes, par le président de l'office

de la chancellerie pour les affaires intérieures de l'empire, et par le secrétaire d'Etat, M. de Bulow, pour les affaires étrangères.

Le député Haenel a demandé que cette lettre soit imprimée, distribuée et fasse l'objet d'une discussion pendant l'une des plus prochaines séances du Parlement.

Le président Forckenbeck a rappelé le précédent du 17 mai 1872. Il dit qu'il n'y a pas eu alors de débat à ce sujet et que la lettre sera naturellement imprimée et distribuée. Il ajoute que la motion tendant à faire mettre la lettre en discussion est tout-à-fait conforme au règlement.

La *Correspondance provinciale* dit que l'empereur n'a pas accepté la démission du prince de Bismarck pour se conformer au désir de la nation. Il a surtout considéré qu'il valait mieux accorder au chancelier tous les allègements nécessaires en ce qui concerne le service de l'Etat, que de consentir à ce qu'il prenne réellement sa retraite. Si le chancelier de l'empire, sentant qu'il ne peut plus accomplir comme il le désirait la tâche fatigante qu'il s'est imposée, a pensé qu'il était de son devoir d'offrir sa démission à l'empereur, il ne pouvait pas du moins refuser de se conformer au désir du souverain, qui lui a demandé d'essayer encore une fois de rendre ses forces par un long congé.

Le prince de Bismarck s'est aussi soumis à la volonté de l'empereur, en consentant à ne pas rompre absolument ses attaches avec les fonctionnaires chargés de diriger les affaires de l'Etat pendant le congé de quelques mois qu'il va prendre, et à continuer au contraire, de donner ses conseils à l'empereur toutes les fois que ce souverain les lui demandera, et de contre-signer les ordonnances impériales conformément à la Constitution, en tant que cela sera nécessaire.

La *Correspondance provinciale* confirme la nouvelle d'après laquelle le prince de Bismarck est remplacé par M. Hoffmann pour les affaires intérieures de l'empire, par M. de Bulow pour les affaires extérieures, par M. de Camphausen pour les affaires relatives à la Prusse.

DOS A DOS.

Nous venons de lire avec le plus grand intérêt un dialogue publié par M. Edouard Lockroy, dans le *Rappel*. M. Edouard Lockroy fait causer un déporté et un garde-chiourme. Voici ce que dit le déporté — entre autres choses curieuses et instructives :

« Que trouvez-vous de plus coupable, ou d'embaucher quelques soldats pour les mettre au service d'une insurrection, ou d'embaucher une armée entière, soldats, officiers et généraux, pour la mettre au service d'un coup d'Etat? Que trouvez-vous de plus coupable, de s'insurger contre une Assemblée élue sous la protection de l'armée prussienne, ou de dissoudre une assemblée élue par le suffrage universel libre? »

« Que trouvez-vous de plus coupable, de fusiller les dix-huit dominicains d'Arcueil, les six gendarmes de la rue Haxo, les quinze otages de la Roquette, ou de tuer quatre ou cinq cents pères de familles, mères ou enfants, sur le boulevard, de faire mourir cinquante ou soixante mille hommes de la fièvre jaune au Mexique; de livrer aux fusils allemands, aux canons allemands et aux mitrailleuses allemandes cinq ou six cent mille soldats français? Me répondez-vous par les incendies? Si vous me parlez des incendies je vous dirai simplement : — De toutes les choses que la France a perdues, que regrettez-vous le plus : est-ce la cour des comptes? est-ce l'Alsace? »

Ce petit parallèle entre le rôle de l'Empire et le rôle de la Commune nous plaît infiniment. Il en résulte que

les deux formes les plus énergiques de la démocratie, le césarisme impérial et le radicalisme républicain ont été horriblement funestes à la France, et n'ont procédé que par violences atroces et injustifiables.

Rien ne nous donne mieux raison, à nous royalistes, que cette éternelle discussion qui s'élève entre les impérialistes et les radicaux, et qui se résume ainsi :

Quel est celui de nos deux partis qui a fait le plus de mal au pays?

Quel est celui de nos deux partis qui a mis en œuvre les moyens les plus criminels?

— C'est le vôtre, disent les radicaux.

— C'est le vôtre, répliquent les bonapartistes.

Adhuc sub judice lis est.

Nous sommes en dehors de cette lamentable discussion, et nous jugeons les coups.

En juges impartiaux, nous sommes fort portés à renvoyer les parties *dos à dos*.

(Gazette de France).

INFORMATIONS

Il se prépare, dit la *Défense*, au ministère de l'intérieur un remaniement parmi les directeurs de prisons et de maisons centrales; tous ceux que l'on pourra mettre à la retraite ou renvoyer pour toute autre cause seront prochainement rayés des contrôles.

Le Havre croit savoir que les différents chefs de corps de cette ville ont été informés, par le général de division commandant le 3^e corps d'armée, de la prochaine arrivée au Havre des députés et des sénateurs composant la commission qui a reçu pour mission de visiter nos arsenaux et tout ce qui a rapport à notre matériel militaire de terre et de mer.

M. le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour faire détacher des officiers du grade de capitaine ou de lieutenant, pour les initier aux détails de l'exploitation des chemins de fer.

La Cour de cassation a examiné aujourd'hui le pourvoi de Billoir, ce pourvoi était basé sur trois moyens : les deux premiers consistaient en ce que deux jurés ne remplissaient pas les conditions d'âge requises par la loi; le troisième en ce que M. le président de la Cour d'assises aurait donné lecture de la déposition d'un témoin avant que ce témoin ait été entendu à l'audience. Le pourvoi de Billoir a été rejeté.

Moyaux, dont le mauvais état de santé avait récemment nécessité le transfèrement à l'infirmerie centrale des prisons de la Seine, paraît aller tout à fait bien maintenant. Il avait tenté de se laisser mourir de faim et pour vaincre sa résistance à ne prendre aucune nourriture, les médecins ont dû ordonner, il y a quelques jours, de le nourrir à l'aide de la sonde œsophagienne. Un seul essai de ce mode d'alimentation, dont l'usage est très pénible pour le patient, a complètement guéri Moyaux de ses velléités de suicide. Il a promis d'y renoncer absolument et, depuis trois jours, il mange et boit régulièrement. De plus, son caractère, fort sombre dans les premiers temps de sa détention, semble entièrement modifié. Il joue très volontiers aux cartes et aux dames avec ses gardiens dont on ne l'a pas débarrassé, dans la crainte de quelque nouvelle lubie. Il ne parle plus ni de sa femme, ni de son crime; sa conversation est devenue presque gaie. Ses

nuits, précédemment fort troublées, sont calmes maintenant. Que s'est-il donc passé dans le cœur et le cerveau de ce grand coupable?

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Monseigneur vient de nommer chanoine honoraire de la Cathédrale, M. l'abbé Albessard, pro-secrétaire de l'Evêché.

On nous annonce la mort de MM. Paillet, curé de Linars; Delmas, curé de St-Michel-de-Bannières; et Dupuy, curé de St-Palavy.

Une décision épiscopale a nommé : curé de Linars, M. l'abbé Gardou, curé de Nadillac; — curé de Fages (Luzech), M. l'abbé Barriéty, curé de Rouffiac; — curé de St-Michel-de-Bannières, M. l'abbé Pradelle, vicaire de St-Sauveur de Figeac; — curé de St-Palavy, M. l'abbé Lagarde, vicaire de cette même paroisse.

Les examens de l'Ecole polytechnique.

Aux approches de la session d'examen pour le concours d'admission à l'école polytechnique, qui doit s'ouvrir le 28 juin prochain, pour les épreuves écrites, et le 15 juillet suivant pour les épreuves orales, M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire fort intéressante à tous les préfets.

On n'a pas oublié les incidents regrettables qui ont eu lieu l'an passé. Rappeler le règlement était donc chose utile.

Le général Berthaut établit que depuis 1873, on doit exiger une déclaration des parents relative aux moyens de payer la pension ou une demande de bourse; cette déclaration est indépendante de l'engagement de payer la pension.

La justification des services militaires devra être signée par les membres du conseil d'administration du corps et non pas par le chef de corps président dudit conseil.

Les candidats seront tenus de produire cette année un acte de naissance de leur père, et même de leur grand-père si la nationalité paraît douteuse.

La limite d'âge reste fixée à 21 ans et pour les militaires à 25 ans; le lieu où se trouve chaque candidat et l'établissement dans lequel il termine ses études devront être indiqués d'une manière précise : tout le monde remarquera cette disposition. Le général Berthaut fait ensuite appel aux conseils municipaux pour que l'équité aussi bien que les intérêts du Trésor président à la délivrance des certificats d'insuffisance de fortune.

Le ministre de la guerre rappelle que le législateur, en ne limitant pas le nombre des bourses à accorder, a voulu que la carrière des jeunes gens ne soit pas entravée par le manque de fortune. Et cependant les élèves de l'école polytechnique sont toujours contraints de fonder des bourses pour des camarades peu fortunés. Il y a là un progrès à réaliser.

Quand Arago porta ce fait à la tribune, qui ne se souvient que le duc d'Orléans envoya immédiatement une somme de cent mille francs.

Le délai pour les demandes de bourse est fixé au 1^{er} mai.

Le préfet, dans des cas particuliers, est en droit d'en admettre jusqu'au 1^{er} août. Ensuite viennent les instructions relatant l'institution, le but, le régime de l'école polytechnique; puis viennent

les conditions du concours dans lesquelles nous remarquons l'avantage de 50 points pour les bacheliers ès-lettres et que tout candidat reconnu admissible aux examens oraux du second degré, est dispensé dans les sessions suivantes des compositions de la première série et des examens oraux du premier degré.

Cette circulaire se termine par les conditions d'admission au concours, de concessions de places gratuites et d'admission à l'Ecole.

Cette circulaire, inscrite au *Journal officiel*, devra recevoir, suivant le désir du ministre, la plus grande publicité possible.

CONCOURS HIPPIQUE DE MONTAUBAN

(Tarn-et-Garonne)

Jeudi, 10 mai 1877.

AVIS

Messieurs les Éleveurs sont prévenus que les animaux qui auront figuré au Concours hippique de Montauban, seront ramenés *gratuitement* à leur point de départ par la Compagnie des chemins de fer d'Orléans ou par la Compagnie des chemins de fer du Midi, aux conditions fixées par les tarifs spéciaux.

A la gare de départ, Messieurs les Exposants devront produire le *Bulletin d'admission au Concours hippique* qui leur sera adressé par M. le Maire de Montauban immédiatement après le 20 avril, terme de rigueur pour la réception des déclarations, et demander l'application des tarifs spéciaux :

Pⁿo 11 pour la Compagnie des chemins de fer du Midi;

Dⁿo 1 pour la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

A la gare de Montauban (au retour), Messieurs les exposants devront produire la *lettre de voiture* qui leur aura été délivrée à la gare de départ.

Voici le programme complet des fêtes qui auront lieu à Toulouse, pour le concours régional de Toulouse :

VILLE DE TOULOUSE

Du 21 au 30 avril 1877, GRANDES FÊTES à l'occasion du Concours régional agricole.

Programme

Samedi 21 avril.

Ouverture du concours agricole pour la réception le classement et le montage des machines et instruments.

Ouverture de l'Exposition des beaux-arts au Conservatoire de musique.

Ouverture de l'Exposition d'horticulture au Jardin des Plantes.

Ouverture de la foire aux fleurs et à la bimbeloterie, sur les boulevards et les allées Lafayette.

Dimanche 22 avril.

A 2 heures du soir, carrousel militaire à la prairie des Filtres (entrée gratuite).

A 4 heures du soir, courses vélocipédiques du Cours-Dillon, sous la direction du Véloce-Club toulousain. 10 prix, d'une valeur de 50 à 500 fr., et des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, seront décernés aux vainqueurs.

A 8 heures du soir, musique militaire sur le Capitole.

Lundi 23 avril.

A 7 heures du matin, essais publics des instruments admis aux concours spéciaux.

Mardi 24 avril.

A 7 heures du matin, suite des concours spéciaux des instruments.

A 8 heures du soir, ouverture, à la Faculté des lettres du Congrès agricole, organisé par les soins de l'administration municipale et de la Société d'agriculture; sujet à traiter : *De l'emploi du phosphate de chaux en agriculture*.

Mercredi 25 avril.

A 7 heures du matin, suite du jugement des instruments de concours spéciaux.
A 8 heures du soir, continuation du Congrès agricole; sujet à traiter: Des applications du principe d'association en agriculture.

Jeudi 26 avril.

A sept heures du matin, exposition des instruments et des animaux.
A 3 heures du soir, courses de chevaux à la Cèpière.
A 8 heures du soir, continuation du Congrès agricole; sujet à traiter: Conservation des fourrages verts et des racines par l'ensilage.
A 9 heures du soir, représentation de gala au théâtre du Capitole: Hamlet, par M. Faure de l'Opéra.

Vendredi, 27 avril.

Exposition de tout le concours agricole.
A 8 heures du matin, concours hippique au Jardin des Plantes.
A 8 heures du soir, continuation du Congrès agricole; sujet à traiter: Du Phylloxera; moyens préventifs et curatifs.
A 8 heures du soir, représentation de gala au théâtre du Capitole.
Samedi 28 avril.

Continuation de l'exposition de tout le concours agricole.
A 9 heures du matin, concours de quatuors d'instruments à cordes.
De 9 heures à 11 heures, exposition au Jardin des Plantes des animaux primés au concours hippique.
A 1 heure du soir, grand festival à la Halle-aux-Grains.
A 3 heures du soir, courses de chevaux à la Cèpière.

A 8 heures du soir, clôture du Congrès agricole; sujet à traiter: Aménagement et utilisation des eaux au point de vue agricole.
A huit heures du soir, retraite aux flambeaux, avec musique et exécution de chœurs.

Dimanche 29 avril.

A 10 heures du matin, concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares; plus de cent sociétés sont inscrites.
A 1 heure du soir, cavalcade allégorique et de fantaisie.
Il sera décerné plusieurs prix variant comme suit: Prix des chars, de 100 à 500 francs; prix des groupes (six personnages au moins), de 50 à 100 fr.; prix des personnages isolés, de 25 à 40 fr.

A 8 heures du soir, promenade vénitienne sur la Garonne. Il sera accordé des prix de différentes valeurs, suivant le mérite et l'importance de l'ornementation et de l'éclairage des embarcations.

A 8 heures et demie du soir, illumination de la façade du capitole, du square et de l'avenue Lafayette, des boulevards Saint-Aubin et de Strasbourg.

A 9 heures du soir, feu d'artifice sur la prairie des Filtres.
A 10 heures du soir, bal au théâtre du Capitole.

Lundi, 30 avril.

A 2 heures du soir, distribution solennelle des récompenses.
A 6 heures du soir, banquet aux lauréats du Concours agricole, à la salle des Illustres.

A 8 heures du soir, illumination de la façade du Capitole.
A 9 heures du soir, bal public sur la place du Capitole.

Nota. — Tous les jours il sera procédé à des expériences de labourage à la vapeur.

Fait à Toulouse, au Capitole, le 20 mars 1877.

Le Maire,

Henri EBELOT.

Nous lisons dans la Gazette de France:

Le gouvernement poursuit en ce moment les travaux entrepris en vertu de la loi du 28 mai 1858, pour la défense des villes contre les inondations.

A la suite d'études faites sur les lieux mêmes et après avis des ingénieurs de la navigation, le ministère des travaux publics a adopté une combinaison consistant à préparer à l'avance et à régulariser l'introduction des eaux dans les vats endigués de nos principaux fleuves. Ce système appliqué au bassin de la Loire, aura pour résultat d'atténuer, dans la mesure du possible les désastreux effets des débordements de ce fleuve.

Quant aux dépenses totales, évaluées à 3 millions 168,500 francs. L'Etat doit, d'après ses engagements, y contribuer pour une somme de 2 millions 870,250 francs. Jusqu'à ce jour 1,762,000 francs ont été dépensés.

Les journaux de Toulouse publient une lettre pastorale de NN. SS. les archevêques de Toulouse, Auch, Albi, et de NN. SS. les évêques de Bayonne, Pamiers, Cahors, Montauban, Rodez, Aire, Perpignan, Carcassonne, Agen, Tarbes et Mende, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, pour leur annoncer l'établissement d'une Université catholique à Toulouse.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Gustave Labat, conseiller à la cour d'appel d'Agen, vient, par décret inséré au Journal officiel d'aujourd'hui, d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le crime de Valence.

L'Agence Havas nous transmet les dépêches suivantes au sujet d'un événement aussi étrange que dramatique qui vient d'attrister la ville de Valence et qui aura dans la France entière un douloureux retentissement:

Valence, 11 avril.

Cette après-midi, pendant la séance du conseil général, un nommé André, ancien instituteur, révoqué depuis plusieurs années, s'est précipité sur M. Bayle, préfet de la Drôme, et l'a frappé de plusieurs coups de couteau.

L'assassin a frappé également M. Ollivier, secrétaire du conseil général. M. le préfet et M. Ollivier ont été atteints tous les deux dans la région du cœur.

Deux conseillers généraux, en essayant de désarmer l'assassin, ont été blessés également.

Les blessures de M. le préfet de la Drôme et de M. Ollivier sont très-graves et les médecins n'ont pas encore voulu se prononcer. On espère toutefois qu'elles ne sont pas mortelles.

L'assassin a été arrêté.

Valence, 11 avril, 7 h. 30, s.

L'auteur de l'attentat, qui a produit aujourd'hui une si vive émotion, était allé se placer tranquillement derrière le préfet M. Bayle, qu'il a frappé avec un couteau à virole. Il a frappé ensuite le conseiller général le plus voisin du préfet, M. Jules Ollivier, puis s'est tourné vers le général Chareton qui l'a saisi et désarmé. On a trouvé sur lui deux pistolets chargés.

Le préfet a été atteint au-dessus du cœur. On espère beaucoup sa guérison.

M. Ollivier n'a été que légèrement atteint. L'ex-instituteur André avait été révoqué pour cause d'immoralité, il y a plusieurs années, et avait vainement sollicité, depuis, sa réintégration.

Valence, 12 avril.

L'assassin André a subi ce matin un

premier interrogatoire. Le misérable s'est montré très-calme; il n'a témoigné aucun regret et a raconté froidement les détails de son crime, qui ne laissent aucun doute sur la préméditation de cet abominable forfait.

Théâtre de Cahors

Au bénéfice de M. Boutines.
Spectacle de Dimanche, 15 Avril.

La Bouquetière des Innocents

drame en 5 actes, de M. Anicet Bourgeois.
Le 4^e acte de Lucie de Lamermoor musique de Donizetti.

M. Boutines vient d'adresser aux habitants de Cahors, la lettre suivante: MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que je joue, Dimanche prochain, 15 courant, à mon bénéfice,

La Bouquetière des Innocents, pièce nouvelle en 5 actes; et le 4^e acte de Lucie de Lamermoor, grand opéra de Donizetti.

Depuis un an, Monsieur, j'ai la direction du Théâtre de Cahors.

Tout le monde sait en ville à quel prix j'ai pu tenir le Théâtre ouvert pendant huit mois. Je connais l'esprit de la population cadurcienne, toujours prête à soutenir ceux qui s'imposent des sacrifices pour elle.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien honorer de votre présence cette représentation.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. BOUTINES,

Directeur du Théâtre.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

NO	JOURS	FOIRES.
15	Diman.	
16	Lundi.	Figeac, Prayssac.
17	Mardi.	Vayrac.
18	Mercur.	Cours, St-Caprais, Montredon, Comiac.
19	Jeudi.	Duravel.
20	Vend.	St-Cirq-Lapopie, Capdenac, Moiragues, Meyronne, Salviac.
21	Samedi	Capdenac.

Lunaisons du mois d'Avril.
 ☉ D. Q. le 5, à 4 h. 39 du soir.
 ☽ N. L. le 13, à 5 h. 58 du matin.
 ☽ P. Q. le 20, à 7 h. 46 du soir.
 ☽ P. L. le 27, à 4 h. 45 du soir.
 Les jours croissent de 1 h. 43 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 avril.

Naissances.

Hbert, Lucie, à Larroque-des-Arcs.
Verdy, Marie-Louise, rue Brives.
Fourès, Antoine, au Port-Bullier.
Lacombe, Marguerite, faub. St-Georges.
Malaret, Eugénie, à Lacapelle.
Terret, Marie-Louise, rue Valentré.
Layrou Louise-Emilie-Victoria, rue Valentré.

Mariages.

Cassan, Jean et Burgalières, Louise.
Bouzou, Jean et Larnaudie, Euphrasie.
Calmon, Pierre et Lacombe, Péronille.
Alibert, Baptiste et Selves, Marie.
Mercier, Louis et Daulliac, Marceline.
Delbrel, Jean et Souillac, Antoinette.
Lafage, Jean et Blanc, Albertine.

Décès.

Boissières, Miquel, 80 ans, Hospice.
Lugol, Jean, 83 ans, Hospice.
Rouffé, Jeanne, 70 ans, rue Rempart.
Roussel, Isabelle, 32 ans, aux Junies.
Mollas, Marie, 80 ans, rue Valentré.
Bélibens, Cather., 82 ans, faub. Cabessus.
Caussanel, R., 63 ans, rue des Augustins.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Saint-Petersbourg, 12 avril.

La dépêche circulaire de la Porte a été présentée ce matin. Il est décidé que la guerre était la seule solution

possible. Des préparatifs d'entrée immédiate en campagne ont été ordonnés. On prend cependant des mesures indispensables, avant toute déclaration de guerre, relativement aux consuls et à la sauvegarde des intérêts nationaux sur mer et sur le territoire ottoman. Plusieurs diplomates cependant espèrent encore l'arrivée aujourd'hui d'un télégramme annonçant que la Porte s'est décidée au dernier moment à expédier un envoyé spécial sans conditions, si la Russie, désireuse de la paix, acceptait de suspendre toutes décisions en attendant l'arrivée de l'envoyé turc. Mais après la réponse présentée officiellement aujourd'hui, il est certain que cette démarche serait tardive et inutile. La seule chance qui reste peut-être en faveur de la paix est l'entente de l'Europe pour reprendre et exécuter contre la Turquie une des anciennes propositions, offrant des garanties matérielles de protection aux chrétiens et imposant des réformes.

Versailles, 13 avril 1877.

Rien de nouveau en Orient, ou du moins rien de positif. L'armistice entre la Porte et le Montenegro s'est terminé la nuit dernière, et l'on ne sait pas encore s'il a été renouvelé, si les hostilités ont été reprises ou si l'on est resté de part et d'autre sur l'expectative. On n'a pas appris que les délégués monténégrins aient quitté Constantinople, ce qui fait qu'on conserve encore quelques espérances.

On n'a pas encore reçu non plus de confirmation de la dépêche de Bucharest d'hier qui annonçait que l'armée russe s'était mise en mouvement.

L'escadre américaine d'Europe a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople afin d'être à même de protéger les intérêts américains.

Le langage des journaux russes devient de plus en plus agressif.

Le Journal de Saint-Petersbourg, dit que si l'Europe chrétienne n'avisait pas aux moyens de sauvegarder les biens et la vie du million de sujets non-musulmans de la Porte, le moment est venu pour la Russie de se souvenir des augustes paroles prononcées à Moscou. La Gazette de la Bourse dit que bientôt commencera une guerre dont les conséquences sont incalculables. Le Nouveau Temps dit que l'heure de l'action et des sacrifices est arrivée. La Turquie refuse tout, tant mieux: l'incertitude épaisait la Russie. Enfin, le Golos croit que l'attitude des cabinets européens trompera les espérances secrètes des turcophiles anglais.

Le Times a reçu de Saint-Petersbourg un télégramme disant que le manifeste de guerre ne sera probablement pas lancé avant une huitaine de jours.

Cependant, le Morning Post, de Londres, malgré le refus de la Porte d'accepter le protocole ne croit pas tout espoir de paix perdu. Il ajoute: « Une grande puissance (l'Autriche), dont les intérêts sont affectés par la lutte qui menace d'éclater, a émis l'idée que les puissances signataires du protocole devraient prendre acte de la déclaration faite par la Russie et la Turquie, (savoir: qu'elles sont prêtes à désarmer) et conclure de là qu'il est absurde que la paix soit menacée à propos d'un point d'honneur vague et mal déterminé.

Le prince de Bismarck n'a pas encore quitté Berlin. Un télégramme en date d'hier, adressé à la Gazette de Cologne annonce qu'il partira le 15 au plus tard, accompagné de son fils aîné. La princesse et le reste de la famille restent provisoirement à Berlin.

Un télégramme de Madrid dément la

nouvelle donnée par le Times qu'un temple protestant de Cadix aurait été envahi par la force armée.

D'après un télégramme de Philadelphie, le gouvernement de la République de Venezuela aurait envoyé ses passeports à M. Russell, ministre des Etats-Unis et le gouvernement de Washington, considérant ce procédé comme un acte de guerre, y aurait répondu en envoyant ses passeports au ministre de Venezuela. Les relations entre les deux pays sont très-critiques.

Dernière Heure.

(Service spécial du Journal).

Paris, 14 avril, 4 h. soir.

La guerre entre la Russie et la Turquie est considérée comme certaine. Les journaux sont remplis, depuis hier soir, de dépêches produisant de vives émotions. La Note de la Turquie en réponse au protocole contient un refus catégorique et presque insolent. Le grand-vizir a déclaré aux délégués Monténégrins qu'il repoussait toutes leurs propositions. De nouveaux préparatifs militaires sont faits à Constantinople. Le Figaro annonce qu'un grand conseil a été tenu à Saint-Petersbourg avec le concours de tous les dignitaires de l'Etat, à la suite de ce conseil, le chargé des affaires russes à Constantinople aurait reçu l'ordre formel de quitter immédiatement la Turquie.

La mobilisation de troupes dans toute l'étendue de l'empire serait ordonnée.

La nuit dernière, des débats importants ont eu lieu au Parlement anglais. Lord Derby a déclaré regretter que la Note de la Turquie ne soit pas conçue dans un sens pouvant amener une solution pacifique. Un autre ministre a dit: L'Angleterre n'a pas prononcé encore son dernier mot dans l'intérêt de la paix.

Tous les journaux de Paris demandent l'abstention complète de la France. Notre alliance sera recherchée; on nous offrira bien des choses; mais la France doit se replier sur elle-même et s'occuper d'elle seule. Malgré des bruits contraires les hostilités ne sont pas imminentes. Quelques tentatives diplomatiques seront faites; mais le succès est plus que difficile en présence de l'aveuglement et de l'incapacité de la Turquie.

Les rapports de la France avec toutes les puissances sont pleinement satisfaisantes.

Bourse de Paris

Cours du 14 Avril.

Rente 3 p. %..... 68.80
 — 4 1/2 p. %..... 99.25
 — 5 p. %..... 104.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 13 Avril	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.300	3.320
Crédit foncier....	590	592 50
Orléans-Actions...	1.032 50	1.025
Orléans-Obligations.	323	330 25
Suez.....	640	650
Italian 5 %.....	69 50	70

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 819^e livraison. (14 avril 1877). — Texte: Visite au palais de Constantinople, par M. Charles Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique. — Dessins inédits. — Treize dessins de H. Catenacci et J. Lavé.

Hachette, boulevard St-Germain, 70, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 228^e livraison (14 avril 1877). — TEXTE: Les fraisières de Septima, par Marie Marchal. — Le châtaigner, par Mme Barbé. — La prévision du temps, par P. Vincent. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin.

Dessins: Lix, Tournois et Castelli.

Hachette, boulevard St-Germain, 70, Paris.

AU PETIT S^T-THOMAS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac et 25, rue de l'Université

PARIS

La Maison du **Petit Saint-Thomas**, la plus ancienne des grandes maisons de nouveautés de Paris, doit sa réputation universelle au bon goût et à l'immense variété de ses assortiments. La première, elle a mis véritablement en pratique le système de « **vendre toutes les marchandises à très-bon marché et entièrement de confiance.** » Ce principe, invariablement appliqué et complété par un soin constant de tout faire concourir à la satisfaction absolue de sa clientèle, permet au public d'apprécier les sérieux avantages que la maison du **Petit Saint-Thomas** ne cesse d'offrir, et justifie la vogue méritée et persistante dont elle est en possession depuis si longtemps.

ENVOI FRANCO

D'Echantillons, Catalogues et Dessins.

ENVOIS FRANCO

à partir de 25 francs DANS TOUTE LA FRANCE

L'Anisine-Marc, le célèbre anti-névralgique russe, comme tous les

produits à grand succès, est contre-faite, imitée. Nous prévenons le public que la véritable Anisine-Marc, celle qui supprime en 30 secondes les plus fortes douleurs névralgiques, porte en russe la signature de l'inventeur. Le dépôt central est 22, rue Le Peletier, Paris. Prix 5 fr. 50 franco par la poste contre mandat.

Hernies Guérison radicale

par les nouveaux appareils et traitements de M. Ch. de Thomis Biondetti, herniaire spécialiste de Bordeaux, qui sera, avec un assortiment à consoler, le 19 avril à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, de 10 heures du matin à 3 heures du soir; se rend sur demande à domicile traite par correspondance (affranchir), et avertit qu'il ne prolonge pas son séjour au delà du jour fixé.

Recommander, en cette saison de rhumes et de grippe, bronchites, le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat purgatif de Desbrière**, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature **Desbrière**.

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMÉRA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous es travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{er} édit. 3 mois, 3 fr 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 f

S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Etude de M^e DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE DE BIENS IMMEUBLES

dépendant d'une faillite.

Adjudication fixée au 1^{er} mai 1877.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du huit janvier dernier, le sieur Benjamin Barrau, propriétaire, habitant et domicilié de la ville de Cahors, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Jean-Baptiste Barbary, mécanicien, habitant du chef-lieu de la commune de Luzech, a été autorisé à faire vendre dans les formes voulues par la loi, les immeubles ci-après désignés dépendant de la faillite dudit sieur Barbary.

Biens à vendre.

Une maison située au chef-lieu de la commune de Luzech, sur le Canal, avec un atelier et un jardin contigus, le tout, tenant dans son ensemble avec propriétés du sieur Richard, du sieur Montagne, de la dame veuve Garnier, et avec la route. Le tout est porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Luzech, section E, sous les numéros 174 et 174 bis, pour une superficie de quarante centiares, et un revenu net de quinze francs soixante centimes.

Ces biens immeubles sont situés dans la commune de Luzech, arrondissement de Cahors, et sont la propriété dudit

sieur Barbary. Ils seront vendus aux enchères publiques pardevant M. Arnault, juge commis à cet effet.

L'adjudication en sera faite le **premier mai prochain**, à midi précis, à l'audience des criées tenue par M. Arnault, juge au Palais de Justice de Cahors, en la salle ordinaire.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de cinq mille francs, c. 5,000 fr. Le cahier des charges dressé par M. Delbreil, avoué poursuivant, à Cahors, rue du Parc, n° 42, et constitué à ces fins, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A Cahors, le treize avril mil huit cent soixante dix-sept.

L'acoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent soixante dix-sept, P. C reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIBBERT.

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferraz.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. — Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 fort volume in-8.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

PHARMACIE S^T-SEVEZ

PLACE DU MARCHÉ

EN FACE LA CATHÉDRALE A CAHORS

M. S^T-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la *Pharmacie Centrale*, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE S^T-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

MALADIES de la VESSIE Guéries par le **SIROP de BLAYN** au Bourg de Saint-Césaire, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21, et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le **SIROP et PÂTE de BLAYN** aux Bourgeois de Saint-Césaire et au Bourg de Tolon, 150 la b^e BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph^{ies} de France et de l'étranger.

Emile ESCUDIÉ,
Sellier Carrossier
Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

VICHY
Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux-minérales, Droguistes et pharmaciens.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES
Tous les Dimanches.

4 FR. PAR AN QUATORZIÈME ANNÉE 4 FR. PAR AN

MONITEUR

DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 6,000,000 de fr.

Paraît tous les Jedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :
Causerie financière. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Chronique des valeurs. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes des tirages autorisés. — Bourses de Paris, Lille, Lyon et Marseille.

PRIME GRATUITE
OFFERTE A TOUT ABONNÉ NOUVEAU :
LE **CALENDRIER-MANUEL**
DU CAPITALISTE pour 1877

VOLUME TRÈS-COMPLÉT ÉDITÉ AVEC LUXE
CONTENANT :
Des indications pratiques générales à l'usage des capitalistes et des rentiers. — Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs. — Les plus hauts cours et les plus bas cours cotés en 1876. — L'époque de chaque tirage. — Le revenu des dernières années. — L'échéance des coupons. — Le taux et la période de l'amortissement. — un tableau synoptique complet de toutes les valeurs à lots autorisées, etc.

ON S'ABONNE
Pour 4 fr. par an
AU
MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
10, rue Le Peletier, Paris
On peut envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

- 1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;
- 2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois,
200	40
300	15
400	20

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

GUÉRISON CERTAINE SANS OPÉRATION

ENVOI CONTRE MANDAT-POSTE

ROBER
Rue Taranne 6 PARIS

Cette Préparation ASSAINIT les PLAIES et PRÉVIENT les Collections Purulentes

MOULTES PHARM. FRANCE & ÉTRANGER

Dépôt à Cahors, chez M. Rouquette pharmacien.